

## Le Conseil de sécurité de l'ONU reste divisé sur la question burundaise

RFI, 27-07-2017 Le Conseil de sécurité de l'ONU se penchait ce mercredi 26 juillet sur le cas du Burundi. Un an après le vote de la résolution 23-03, pas un seul des 228 policiers autorisés n'a été déployé dans le pays. Lors de consultations à huis clos, le Conseil a mis l'accent sur la dynamique positive trouvée avec les autorités de Bujumbura par le nouvel envoyé spécial, Michel Kafando. Les membres du Conseil n'ont, néanmoins, pas réussi à se mettre d'accord sur l'adoption d'une déclaration présidentielle. Preuve que la question burundaise ne fait toujours pas consensus.

Officiellement, l'heure est à une relation plus apaisée avec les autorités du Burundi. Son ambassadeur à l'ONU, A Shingiro, s'est d'ailleurs montré enclin à une reprise du dialogue avec l'organisation après deux ans de crise ouvrant même du retour du bureau des droits de l'homme à Bujumbura l'une des priorités. Pas question de briser ce nouvel élan positif. Les diplomates ont donc joué une partition difficile reconnaissant pour certains des progrès sécuritaires tout en soulignant leurs inquiétudes face aux violations répétées des droits de l'homme dans le pays. L'envoi des 228 policiers promis lors de la résolution votée en juillet 2016, et jamais appliquée, n'a pas été le point de discussion, c'est aussi parce que le Conseil n'a pas souhaité braquer à nouveau les autorités burundaises qui s'étaient fermement opposées. Tout en assurant que cette résolution restait politiquement pertinente. Officieusement, le Conseil voit surtout Bujumbura acculé par une crise économique qui pousse le pays à tendre la main à nouveau à l'Union européenne et à l'ONU. Un moment opportun donc pour soutenir à nouveau les médiations régionales et encourager le Burundi sur la voie d'un dialogue inclusif avec l'opposition. Avec notre correspondante à New York, Marie Bourreau

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});